

Sélection d'article sur la politique suisse

processus

Réformes nécessaires sans compromettre la qualité

Imprimer

Éditeur

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Contributions de

Flückiger, Bernadette
Zumofen, Guillaume

Citations préféré

Flückiger, Bernadette; Zumofen, Guillaume 2024. *Sélection d'article sur la politique suisse: Réformes nécessaires sans compromettre la qualité, 2015 - 2016*. Bern: Année Politique Suisse, Institut de science politique, Université de Berne.
www.anneepolitique.swiss, téléchargé le 24.04.2024.

Sommaire

Chronique générale	1
Enseignement, culture et médias	1
Enseignement et recherche	1

Abréviations

WBK-SR	Kommission für Wissenschaft, Bildung und Kultur des Ständerats
BFI	Politikbereich „Bildung, Forschung und Innovation“
WBK-NR	Kommission für Wissenschaft, Bildung und Kultur des Nationalrats

CSEC-CE	Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des États
FRI	domaine politique „Formation, recherche et innovation“
CSEC-CN	Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national

Chronique générale

Enseignement, culture et médias

Enseignement et recherche

Enseignement et recherche

MOTION
DATE: 10.12.2015
GUILLAUME ZUMOFEN

A travers une motion, la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national (CSEC-CN) anticipe les décisions relatives au budget pour la période FRI 2017-2020. La CSEC-CN entend ainsi **Mettre en œuvre les réformes nécessaires sans compromettre la qualité de l'encouragement à la formation, la recherche et l'innovation sur la période 2017 à 2020**. Pour être plus précis, le Conseil fédéral est chargé de prévoir une croissance annuelle de 3,9 pourcents du budget, afin de mener plusieurs réformes. Principalement, les réformes concernent deux domaines. Il s'agit, tout d'abord, de renforcer la formation professionnelle supérieure, puis de développer l'attractivité des carrières académiques, grâce à la création de nouveaux postes. Ensuite, en parallèle de ces réformes, la Commission souhaite un renforcement de la participation de la Confédération au niveau des maturités professionnelles, de la formation des adultes pour faciliter la réintégration professionnelle, de la recherche énergétique dans le cadre de la Stratégie énergétique 2050, de l'augmentation des places d'étude en médecine humaine, de l'amélioration du transfert de compétences ainsi que du développement d'infrastructure de recherche de pointe. Alors que la motion émane de la majorité de la CSEC-CN, une minorité, emmenée par Grin (udc, VD), s'oppose à la motion pour des raisons principalement financières. En effet, selon la minorité, le Conseil fédéral doit pouvoir déterminer les budgets alloués en toute liberté et en tenant compte de la situation économique, afin de limiter l'endettement. Le Conseil fédéral s'est opposé à la motion. Le Conseil national a lui voté en sa faveur par 105 voix contre 81 et 8 abstentions. Au final, le Conseil des Etats s'est prononcé, lui-aussi, en faveur de la motion. Néanmoins, celle-ci a été acceptée avec certaines modifications selon les recommandations de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des Etats (CSEC-CE). Le Conseil fédéral est chargé de débloquer les ressources nécessaires pour l'encouragement de la recherche, de la formation et de l'innovation. Il doit orienter sa stratégie sur quatre axes : améliorer le financement des cours préparatoires pour la formation professionnelle supérieure, encourager la relève scientifique, prendre des mesures pour augmenter le nombre de diplômés en médecine et encourager l'innovation grâce à des mesures structurelles à long-terme. De plus, la chambre haute a décidé de ne pas fixer un pourcentage déterminé en ce qui concerne la croissance annuelle moyenne des dépenses.¹

MOTION
DATE: 08.03.2016
GUILLAUME ZUMOFEN

Si la motion **Mettre en œuvre les réformes nécessaires sans compromettre la qualité de l'encouragement à la formation, la recherche et l'innovation sur la période 2017 à 2020** a été acceptée par le Conseil des Etats en 2015, elle a subi quelques modifications. En effet, la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des Etats (CSEC-CE) a redirigé les objectifs établis par sa commission sœur lors du dépôt de la motion. Tout d'abord, la CSEC-CE a supprimé la fixation d'un pourcentage établi (3,9 pourcents en l'occurrence). Mais aussi, elle a déterminé uniquement quatre axes prioritaires : formation professionnelle supérieure, promotion de la relève scientifique, augmentation du nombre de place disponible en faculté de médecine humaine et encouragement à l'innovation. Bien que la CSEC-CE ait revu à la baisse les objectifs initiaux de la motion, la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national (CSEC-CN) a proposé à sa chambre d'adopter la motion modifiée à 14 voix contre 7. Il est nécessaire de mentionner une minorité Keller (udc, NW) qui s'oppose à la motion. Reynard (ps, VS), orateur pour la CSEC-CN, a indiqué que la motion permettait toujours de souligner l'aspect prioritaire du domaine FRI. De plus, alors que le message FRI a été déposé, il a précisé que les ressources prévues étaient en fort recul. Ainsi, la motion permettrait de réaffirmer cette priorité et de débloquer les ressources nécessaires pour maintenir la qualité au sein du domaine FRI. Au final, la motion modifiée a été acceptée par le Conseil national par 120 voix pour, 60 voix contre et 4 abstentions.²

Die Motion **«BFI-Periode 2017-2020. Notwendige Reformen ohne Substanzverluste umsetzen»** forderte, den BFI-Bereich in den Jahren 2017 bis 2020 als prioritäre Aufgabe zu behandeln und die dafür notwendigen Mittel zur Verfügung zu stellen. Dabei seien die vier Förderschwerpunkte «Höhere Berufsbildung», «Wissenschaftlicher Nachwuchs», «Humanmedizin» und «Innovationsförderung» in besonderem Masse zu beachten. Die Motion wurde von den beiden Räten im Rahmen der Beratungen der BFI-Botschaft 2017-2020 beschrieben.³

1) BO CE, 2015, pp.1239 s.; BO CN, pp.1264; Communiqué de presse CSEC-E; Communiqué de presse CSEC-N; Rapport CSEC-CE

2) BO CN, 2016, pp.296 f.; Communiqué de presse, CSEC-CN; Rapport CSEC-CN

3) AB NR, 2016, S. 943 ff.; AB SR, 2016, S. 576 ff.